FLASH PRESSE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse et de la Haute-Garonne

>> Edition du vendredi 3 février 2006

SOMMAIRE

> à la une

• Plus de 140.000 m² de surfaces de vente autorisés l'an dernier par la CDEC

> Reliantis, l'appui aux entreprises

• Avec le réseau ACT Contact : Reprendre, c'est entreprendre !
• Les 9 et 23 février à la CCIT : Le Rendez-vous des créateurs
• Equipement commercial : Les résultats de la CDEC du 31 janvier
• Opérations de liquidations saisonnières collectives dans les stations de ski
• Du 20 au 22 février : Une délégation québécoise à Toulouse
• Le 20 février : Réunion d'information sur le marché israélien
• Du 25 au 29 avril : Mission aéronautique en Pologne
• La Bourse de l'alternance de la CCIT au Parc des expositions du Comminges

> groupe ESC Toulouse

• Le pôle Cancer - Bio - Santé va s'installer à l'ESC Toulouse
• Le 9 février à Entiore : Conférence sur la responsabilité sociale de l'entreprise

> aéroport Toulouse-Blagnac

• Du 10 au 12 février : L'aéroport Toulouse-Blagnac au salon du tourisme
• Toulouse - Bruxelles à partir de 62 € TTC avec SN Brussels Airlines

> informations générales

• La TéléTVA pour les entreprises de 1,5 à 15 M€ de chiffre d'affaires HT
• Concours national de la création d'entreprises de technologies innovantes

LE BILAN 2005 DE LA CDEC

••• PLUS DE 140.000 M² DE SURFACES DE VENTE ACCORDES L'AN DERNIER EN HAUTE-GARONNE

La Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse vient de dresser le bilan 2005 de la Commission départementale d'équipement commercial [1]. 99 dossiers totalisant 140.424 m² ont été examinés (contre 65 dossiers pour 93.302 m² en 2004) et 85 dossiers ont été autorisés, soit 140.122 m² (contre 47.976 m² en 2004). Et il convient d'ajouter 2.415 m² qui font actuellement l'objet d'un recours devant la Commission nationale d'équipement commercial, et surtout 27.500 m² qui ont été directement examinés et accordés par cette CNEC.

Les nouvelles surfaces autorisées en Haute-Garonne se décomposent ainsi :
• 76,3 % en création et 23,7 % en extension ou transfert-extension ;
• 80,9 % sur la couronne de Toulouse, 4,9 % sur Toulouse, 6,6 % sur le Comminges et 7,6 % sur le reste du département ;
• 58,3 % pour les centres commerciaux, 13,3 % pour les supermarchés, 10,4 % pour l'équipement de la maison, 5,9 % pour l'équipement de la personne, 5,8 % pour la culture et les loisirs, et 6,3 % de divers et stations-service.

La CCIT souligne sur les 99 dossiers, elle a voté oui sur 63 dossiers (qui ont tous été autorisés) ; elle a voté non sur 34 dossiers (dont 21 ont tout de même été autorisés ; elle a voté blanc sur 2 dossiers (un dossier autorisé, un dossier refusé). Parmi les autres membres de la CDEC, le maire de la commune d'implantation a voté oui sur 92 dossiers, devant le représentant des consommateurs (84 votes favorables), le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement (82 votes favorables), le représentant de l'intercommunalité locale (78 votes favorables) et la Chambre de métiers et de l'artisanat (52 votes favorables).

Retour au sommaire

>> Direction Communication - Tél : 05 61 33 65 60 - Fax : 05 61 33 66 24 - Internet : www.toulouse.cci.fr

AVEC LE RESEAU ACT CONTACT

••• REPRENDRE, C'EST ENTREPRENDRE !

Grâce à leur réseau de conseillers en transmission d'entreprise (ACT Contact), les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat du Grand Sud affichent plus de vingt ans de savoir-faire au service des cédants et des repreneurs d'entreprise.

Aux dirigeants qui cherchent un repreneur, ACT Contact propose de diagnostiquer leur entreprise, construire leur plan de cession, promouvoir leur offre de cession et bénéficier des mesures d'appui.

Aux repreneurs qui cherchent une entreprise, ACT Contact permet d'accéder aux offres de cession, de recueillir des éléments d'information et de réflexion, d'analyser l'entreprise à reprendre, de construire un plan de reprise, de se former et de bénéficier de toutes les mesures d'appui.

Précisons que l'accompagnement du cédant et du repreneur se fait sur toute la durée de l'opération, en toute confidentialité et en relation avec les professionnels de la transmission d'entreprise.

www.actcontact.net

Retour au sommaire

LES 9 ET 23 FEVRIER A LA CCIT

••• LE RENDEZ-VOUS DES CREATEURS

Co-animés par l'ANPE et la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, les Rendez-vous des créateurs proposent à tous les porteurs de projet une demi-journée gratuite de sensibilisation au montage d'un projet d'entreprise :
- étude de marché ;
- statuts juridiques des entreprises ;
- régimes d'imposition ;
- charges sociales.

Les prochains Rendez-vous des créateurs se dérouleront les jeudis 9 et 23 février, 9 et 23 mars, de 8h45 à 12h, à la CCIT, 2, rue d'Alsace-Lorraine.

Renseignements : CCIT - Reliantis, Appui aux entreprises, tél. 05.61.33.65.01 (Espace Entreprendre).

Retour au sommaire

EQUIPEMENT COMMERCIAL

••• LES RESULTATS DE LA CDEC DU 31 JANVIER

La Commission départementale d'équipement commercial de la Haute-Garonne s'est réunie le 31 janvier à la Préfecture et a examiné cinq dossiers. Voici les résultats [1].
- **Escalquens** : Accord pour la création d'un magasin d'articles de sport "Décathlon" de 5.995 m². Présenté par la SA DECATHLON en qualité de futur exploitant, ce dossier a obtenu 5 votes favorables. La CCIT a voté contre.
- **Estancarbon** (ZAC des Landes) : Accord pour la création d'un magasin de loisirs

créatifs et de linge de maison de 758 m².Présenté par la SCI B to C en qualité de propriétaire-exploitant, ce dossier a été autorisé à l'unanimité.

• **Roques-sur-Garonne** : Accord pour la modification de l'autorisation accordée le 16 septembre dernier pour l'extension de la galerie marchande du centre commercial "Leclerc". Cette modification concerne une redistribution interne de la surface de vente autorisée. La nouvelle répartition est la suivante : 3.000 m² pour 2 moyennes surfaces de 1.500 m² chacune, 1.500 m² pour 3 moyennes surfaces de 500 m² chacune et 1.300 m² pour des boutiques de moins de 300 m². Présenté par la SAS SODIGAR en qualité de propriétaire et la SNC HORIZON GALERIE MARCHANDE en qualité de gestionnaire, ce dossier a été autorisé à l'unanimité.

• **Saint-Alban** : Refus de la création d'un ensemble commercial de 5.995 m² composé de 7 moyennes surfaces : "Aubert" (puériculture, 1.000 m²), "A l'ombre des marques" (équipement de la personne, 884 m²), "Color'i" (loisirs créatifs, 650 m²), "Réponse lit" (literie, 650 m²), "Euro Salons" (570 m²), "Makati" (meubles et salons, 1.641 m²) et un cuisiniste (600 m²). Présenté par la SCI MARTI PONTAULT-COMBAULT en qualité de futur propriétaire, ce dossier n'a obtenu que trois votes favorables : mairies de Saint-Alban et de Toulouse et représentant des consommateurs. Le Grand Toulouse, la CCIT et la Chambre de métiers ont voté contre.

• **Toulouse** (27, rue d'Alsace-Lorraine) : La demande de création d'un magasin d'équipement de la personne de 1.474 m² a été retirée en séance par le demandeur (la SCI TOULOUSE ALSACE, en qualité de propriétaire).

---

(1) La CDEC est composée de six membres :
- le maire de la commune d'implantation,
- le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement,
- l'intercommunalité locale (à défaut, le conseiller général du canton),
- le représentant des associations de consommateurs,
- la Chambre de métiers,
- la CCIT.
Pour être autorisé, un projet doit réunir au moins quatre votes favorables.

Retour au sommaire

STATIONS DE SKI DU COMMINGES

••• OPERATIONS DE LIQUIDATIONS SAISONNIERES COLLECTIVES

Les opérations de liquidations saisonnières collectives dans les stations de sports d'hiver pourront débuter cette année entre le 15 mars et le 30 avril. Les professionnels qui souhaitent bénéficier de cette procédure doivent au préalable en fixer les dates communes et recenser les établissements intéressés. La déclaration auprès du préfet doit être faite par un organisme professionnel représentatif, une association de commerçants ou, à défaut, l'un d'entre eux. A cette déclaration doit être annexée la liste des commerçants participants et l'inventaire simplifié des marchandises à liquider par établissement (il est interdit de se réapprovisionner pendant la vente en liquidation). Les établissements qui souhaitent procéder à l'écoulement accéléré de leur stock à des dates différentes de celles prévues par l'opération collective doivent effectuer une demande individuelle.

Renseignements : CCIT - Reliantis, appui aux entreprises, tél. 05.62.00.93.70 (Antenne du Comminges).

Retour au sommaire

MIDI-PYRENEES - QUEBEC

••• UNE DELEGATION DE LAVAL ET DES LAURENTIDES A TOULOUSE DU 20 AU 22 FEVRIER

Dans le prolongement des actions de coopération décentralisée entre le Conseil régional de Midi-Pyrénées et Laval Technopole, une délégation canadienne (institutionnels et entreprises de Laval et des Laurentides) sera à Toulouse du 20 au 22 février prochain. Il s'agira de favoriser le rapprochement des entreprises régionales avec leurs homologues québécoises intéressées par le marché français, sachant que le Conseil régional et la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse organiseront à leur tour une mission à Laval en juin prochain.

Dans l'immédiat, les 7 entreprises québécoises qui viendront les 20, 21 et 22 février auront trois journées de rendez-vous d'affaires, principalement dans les secteurs TIC, biotechnologies et agroalimentaire. La délégation sera reçue à la CCIT le mardi 21 février et le mercredi 22 au Conseil régional.

Renseignements : CCIT - Reliantis, appui aux entreprises, tél. 05.62.57.66.78 (International et Europe, Mme Dominique Jolivet).

Retour au sommaire

LE 20 FEVRIER

••• REUNION D'INFORMATION SUR LA PROMOTION DES PRODUITS FRANÇAIS EN ISRAEL

Le groupe Supersol, première chaîne de distribution en Israël, organisera en juin prochain une promotion de produits français dans certains de ses points de vente. En amont de cette opération, une opération d'information sur le marché israélien, sur la certification cachère (obligatoire pour accéder à ce réseau de distribution) et sur l'opération Supersol du mois de juin sera organisée à Toulouse le lundi 20 février.

Renseignements : CRCI Midi-Pyrénées, tél. 05.62.74.20.24 (Jean-Michel de Bellerive).

Retour au sommaire

DU 25 AU 29 AVRIL AVEC LA CCIT

••• MISSION AERONAUTIQUE EN POLOGNE

La Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse organisera une mission en Pologne du 25 au 29 avril pour les entreprises régionales du secteur aéronautique.

L'opération débutera à Varsovie, avec un accueil à l'ambassade de France et une conférence au siège de l'ARP (agence de développement industriel en Pologne). Elle se poursuivra à Lublin (au siège de PZL Swidnik, la plus grande entreprise d'hélicoptères du pays), à Mielec (sur la zone économique spéciale implantée autour de la société aéronautique PZL Mielec) et à Rzeszow (avec l'association Dolina Lotnicza, consortium regroupant une trentaine d'entreprises polonaises de l'aéronautique). Chaque étape sera marquée par des visites, rencontres ou entretiens B to B.

Cette mission est organisée par la CCIT dans le cadre de CCI International et en partenariat avec le Conseil régional de Midi-Pyrénées, la Chambre de commerce

et d'industrie polonaise en France et l'ARP.

Renseignements : CCIT - Reliantis, appui aux entreprises, tél. 05.62.576.678 (International et Europe, Mme Dominique Jolivet).

Retour au sommaire

LE 10 FEVRIER AU PARC DES EXPOSITIONS DU COMMINGES

••• LA CCIT PRESENTE SA BOURSE DE L'ALTERNANCE AUX RENCONTRES "JEUNESSE EDUCATION ENTREPRISES"

La Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse s'est dotée d'un nouvel outil internet, la Bourse de l'Alternance (www.ccitoulouse-apprentissage.com), afin de mettre en relation les entreprises et les jeunes de moins de 26 ans pour la conclusion d'un contrat en alternance et en priorité d'un contrat d'apprentissage.

Dans le cadre des "Rencontres Jeunesse Éducation Entreprises" au Parc des expositions du Comminges, l'antenne du Comminges de la CCIT fera une présentation de ce site le vendredi 10 février à 14 h 45.

Renseignements : CCIT - Reliantis, appui aux entreprises, tél : 05.62.00.93.70 (Antenne du Comminges).

Retour au sommaire

POLES DE COMPETITIVITE

••• L'ESC TOULOUSE VA ACCUEILLIR LE SIEGE DU POLE CANCER - BIO - SANTE

La Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse a répondu favorablement à la demande du professeur Roland Bugat, président de l'Association Cancer - Bio - Santé : la structure de gouvernance de ce pôle de compétitivité sera domiciliée au sein de l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse, place Alfonse Jourdain.

Retour au sommaire

LE JEUDI 9 FEVRIER A ENTIORE

••• CONFERENCE SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Capitolis (formation au management de l'entreprise, Groupe ESC Toulouse) organisera une conférence sur la responsabilité sociale de l'entreprise le jeudi 9 février à 18h30 à Entiore, Cité de l'entreprise (Quint-Fonsegrives).

Cette conférence a été initiée par le mastère Responsable des ressources humaines de Capitolis et elle sera animée par Alain Klarsfeld, professeur à l'ESC Toulouse. "On observe aujourd'hui, explique-t-il, une dérégulation de la vie des entreprises, sur fond de mondialisation. Toutefois, on assiste aussi à l'émergence de nouvelles règles : démarches de responsabilité sociale, "global reporting initiative", normes ISO, normes des Nations Unies, etc. Ces règles encore éparses et d'application volontaire deviendront inéluctablement les règles du monde économique de demain. Dans une démarche anticipatrice, il est donc essentiel de les diffuser et d'en débattre dès maintenant".

La table ronde réunira Corinne Delpuech (RRH spécialisée dans les questions de

responsabilité sociale de l'entreprise) et deux représentants de la Caisse d'Epargne qui témoigneront de la démarche de management du développement durable : Philippe Cénas, secrétaire général de la Caisse d'Epargne, et Jean-louis Campmas, responsable de l'action institutionnelle.

www.esc-toulouse.fr

Retour au sommaire

DU 10 AU 12 FEVRIER

••• L'AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC AU SALON DU TOURISME DE TOULOUSE

Le prochain Salon du tourisme de Toulouse se tiendra du vendredi 10 au dimanche 12 février au Parc des expositions. Cette édition sera placée cette année sous le signe du Tourisme et de l'Environnement et mettra à l'honneur la région Poitou-Charentes et la Tunisie. 650 exposants du tourisme régional, national et international seront présents sur 7.500 m² d'exposition.

L'aéroport Toulouse-Blagnac sera bien sûr au rendez-vous et présentera en exclusivité les nouveautés du programme été et les services de la plate-forme.

www.toulouse.aeroport.fr

Retour au sommaire

AVEC BRUSSELS AIRLINES

••• TOULOUSE - BRUXELLES A PARTIR DE 62 €

SN Brussels Airlines a mis en place une nouvelle gamme de tarifs entre la France et Bruxelles. Ainsi, l'aller simple Toulouse - Bruxelles est désormais accessible à partir de 62 € (tarif soumis à conditions, toutes taxes et suppléments compris pour les réservations via son site internet flysn.com).

SN Brussels dessert la liaison Toulouse - Bruxelles à raison de 2 rotations quotidiennes en BAE 146 et Avro Jet 85. Au total, la compagnie belge assure 28 vols quotidiens directs entre la France et la capitale de l'Europe. En mars prochain, en plus de Paris CDG, Lyon, Marseille, Strasbourg et Toulouse, elle ouvrira une escale à Nice-Côte d'Azur et lancera une ligne bi-quotidienne Bruxelles - Francfort.

Retour au sommaire

TELEPROCEDURES

••• LA TéléTVA POUR LES ENTREPRISES DE 1,5 A 15 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

La Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse rappelle aux entreprises qui ont réalisé sur leur dernier exercice un chiffre d'affaires compris entre 1,5 et 15 millions d'euros HT qu'elles doivent désormais utiliser TéléTVA pour déclarer leur TVA. Cette téléprocédure sera étendue au 1er janvier 2007 aux entreprises de 760.000 à 1.500.000 € de chiffres d'affaires HT.

Des informations sont disponibles sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr (rubrique “Professionnels”) et auprès du correspondant départemental chargé des téléprocédures à la direction départementale des services fiscaux (tél. 05.61.10.68.15, Michèle Laflaquière).

Retour au sommaire

INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 28 FEVRIER

••• LE 8ÈME CONCOURS NATIONAL D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES

Créé en 1999 par le ministère chargé de la Recherche, le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes est devenu aujourd'hui une véritable “institution” pour les porteurs de projet technologique. L'édition 2005 avait récompensé 178 projets dont 12 en Midi-pyrénées : 4 en “création-développement”, 8 “en émergence”. Le concours 2006 est ouvert jusqu'au 28 février.

Le concours est une pièce majeure des dispositifs mis en place dans le cadre de Plan Innovation : incubateurs, statut de “Jeune Entreprise Innovante”, Crédit d'Impôt Recherche, FCPI... Mais au delà de l'aide financière, il apporte aux porteurs de projet un accompagnement original et efficace : une mise en réseau avec la communauté des lauréats du concours et des accès facilités avec les organismes de conseil et de financement.

Le concours permet la création et le développement de jeunes entreprises innovantes. Il offre la possibilité à des porteurs de projet soit de valider un projet encore au stade de l'idée (pour les lauréats de la catégorie “émergence”), soit de le concrétiser en créant leur entreprise (pour les lauréats de la catégorie “création-développement”).

www.recherche.gouv.fr
www.oseo.fr

Retour au sommaire